



Abandon domicile conjugal par le père

Par **vero**, le **01/04/2010** à **21:16**

Bonjour,

mon mari souhaite rentrer à l'île de la réunion, il me menace de le faire seul si je ne le suit pas, nous avons 3 enfants(5 3 et 7 mois).

que se passerait-il dans le cas où il décide de partir, est ce moins qui serait en faute car je refuse de le suivre, ou lui pour abandon de domicile conjugal.

qu'en serait il pour la garde des enfants sachant que je suis en congé parental dans le cas ou la garde me reviendrait, seront ils obligés de partir seul voir leur père à plus de 10 000 km ou est ce le père qui devra faire le déplacement?

Merci d'avance pour vos réponses.